

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4239)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS95

présenté par

M. Robiliard, M. Sebaoun et Mme Bouziane-Laroussi

ARTICLE 27

À la seconde phrase de l'alinéa 33, substituer au mot :

« transmettent »

les mots :

« peuvent transmettre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le maintien de l'ASF ne saurait être subordonné à la transmission d'un accord qui dépend de la volonté des deux parents dont la convergence ne sera pas systématique.